

N° 2022– 15 - Décision du Président

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220504-D2022_15-DE



Attribution du marché relatif à la conception graphique, la fabrication et la pose de totems/portes d'entrée de territoire.

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider le marché relatif à la conception graphique, la fabrication et la pose de totems/portes d'entrée de territoire avec l'entreprise TEXTO pour un montant de 33 000 euros HT.

ARTICLE 2 – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 4 Mai 2022

Yannick AMET
Président

